

Règlement

Article 1 : Objet du Concours des Maisons - Appartements et Commerces décorés

Ce concours est placé sous le signe de la magie de Noël, de la créativité et de l'embellissement du cadre de vie. Il a pour objectif de favoriser la décoration des maisons (et appartements) et des vitrines commerciales de la commune de Villemur-sur-Tarn, afin de créer une ambiance festive, chaleureuse, féerique, et de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues de la commune. Il est ouvert à l'ensemble des résident(e)s et des commerçant(e)s de Villemur-sur-Tarn, et se veut un facteur de convivialité, de partage et de valorisation du territoire, contribuant ainsi à rendre la commune plus accueillante et agréable durant les fêtes de fin d'année.

Article 2 : Inscription

Ce concours, libre et gratuit, est ouvert à tous les habitant(e)s et commerçant(e)s de la commune. Chacun peut s'inscrire en retournant le bulletin d'inscription ci-dessous. Pour cela, vous pouvez :
- Télécharger le bulletin sur le site de la mairie https://www.mairie-villemur-sur-tarn.fr/
ou récupérez-le à l'accueil de la Mairie
- Envoyer un email à l'accueil de la mairie : contact@mairie-villemur-sur-tarn.fr
- Téléphoner à l'accueil de la mairie au 05.61.37.61.20

Cette démarche entraînera automatiquement la participation au concours. La clôture des inscriptions est fixée au 4 décembre 2026.

Si le nombre d'inscrit(e)s se relève insuffisant, la municipalité se réserve le droit d'annuler le concours.

Article 3 : Catégories

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des 3 catégories suivantes ;

- Catégorie 1 : Maisons avec jardin
- Catégorie 2 : Maisons ou appartements avec façade et/ou balcon décorés sans jardin. Seules les décorations visibles de la rue seront prises en considération
- Catégorie 3 : Restaurants, commerces et entreprises

Les élus pourront s'inscrire "hors concours" (pas de classement ni de récompense).

Article 4 : Photos

Les participants acceptent sans contrepartie que les photos de leur différent(e)s maisons, jardins, appartements et balcons, soient publiées lors de la projection d'un diaporama, dans les bulletins municipaux, sur le site de la Mairie de Villemur-sur-Tarn et dans la presse locale.

Chaque participant(e) au concours devra envoyer ses photos à l'accueil de la mairie : contact@mairie-villemur-sur-tarn.fr en mentionnant en objet : Concours de Noël 2026 - Nom - Prénom ou Nom du commerce. Il est également possible de déposer les photos imprimées à l'accueil de la Mairie.

Seront acceptées maximum 3 photos par participant(e).

Article 5 : Critères de sélection

Les éléments d'appréciation pris en compte pour la notation sont les suivants :

	0 point	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points
Qualité						
Diversité						
Originalité						
Harmonie entre les décorations						
Total des points obtenus (note /20)						

Article 5 : Critères de sélection

Les éléments d'appréciation pris en compte pour la notation sont les suivants :

Article 6 : Vote

Le vote se déroulera en ligne (réseaux sociaux) ou directement à l'accueil de la mairie, jusqu'au 31 décembre 2026. Les personnes voteront selon les photos envoyées par les participant(e)s au concours.

Article 7 : Résultats et remise des prix

Chaque participant sera personnellement informé par courrier de la date de remise officielle des prix. Durant cette cérémonie, le classement sera annoncé. La diffusion des résultats sera annoncée dans le bulletin municipal, sur le site de la mairie et pourra être communiqué dans la presse locale. La remise des prix du concours sera organisée par la municipalité, une date sera communiquée ultérieurement.

Article 8 : Acceptation du règlement du concours

Les Villemurien(ne)s inscrit(e)s au concours communal des balcons, maisons et/ou jardins et commerces décorés acceptent sans réserve le présent règlement et les décisions prises par rapport à celui-ci.

Article 9 : Les prix

Un prix est attribué aux premiers de chaque catégorie. Chaque lauréat recevra un bon d'achat, récompensant l'effort réalisé. La date de validité des bons d'achat sera indiquée dessus.

Les autres candidats seront récompensés pour leur participation.

Il s'agit d'un concours convivial, qui permettra en y participant d'améliorer l'esthétique de notre commune et cela pour le plaisir de tous.